



## TAXE FONCIERE : UNE AUGMENTATION QUI DEMANDE UNE EXPLICATION...

**En préambule**, plusieurs éléments sont à prendre en compte dans le calcul d'une taxe foncière :

- **Le taux**, fixé et révisé par chacune des collectivités mentionnées dans votre avis d'imposition. La taxe qui en découle sert à couvrir les dépenses liées aux compétences exercées (voirie, services, sports, transports...)
- **La base**, établie par l'Etat. Celle-ci correspond à la valeur locative présumée du bien qui est revalorisée (augmentation) chaque année par l'Etat. C'est la base de multiplication des taux.

Département : 43 HAUTE LOIRE Commune : 080 A CRAPONNE SUR ARZON

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2015	21,69%	%	%	21,90%	%	%	%	
Taux 2016	21,54%	%	%	21,90%	0,136%	%	%	
Taux 2017	20,77%	%	0,77%	21,90%	0,141%	10,50%	%	
Adresse	BOULEVARD FELIX ALLARD							
Base	1600		1600	1600	1600	1600		
Cotisation	332,00 €		12,00 €	350,00 €	2,00 €	168,00 €		864,00 €
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation								
2016	343,00 €			349,00 €	2,00 €			
2017	332,00 €		12,00 €	350,00 €	2,00 €	168,00 €		
Cotisation totale	332,00 €		12,00 €	350,00 €	2,00 €	168,00 €		864,00 €
Variation	-3,21%	%	%	0,29%	%	%	%	

- **La Cotisation** = base multipliée par le taux
- **La Variation** met en avant la différence en pourcentage des montants prélevés entre 2016 et 2017
- **A savoir que des frais de gestion de la fiscalité locale (non visible sur cet extrait)** apparaissent en bas de page de votre avis. Ce montant est prélevé par la direction générale de la fiscalité publique pour la gestion administrative de cette taxe, c'est l'Etat qui la récupère.

### EN RESUME

- Le taux de la commune de Craponne baisse pour la 2<sup>nd</sup>e année consécutive.
- Il est ajouté une colonne intercommunalité pour le compte de l'agglomération du Puy en Velay. Elle compense exactement la baisse du taux communal (neutralisation fiscale). Cela correspond au transfert de certaines compétences.
- Une colonne TAXE ORDURES MENAGERES apparaît. Elle remplace la redevance du SICTOM des Monts du Forez que vous receviez autrefois (transfert de la compétence à l'Agglomération du Puy en Velay).  
**POURQUOI CE CHANGEMENT POUR LES ORDURES MENAGERES ?** Avec le passage à l'agglomération, le calcul n'est plus du tout le même. Pour la redevance, le montant tenait compte du service rendu en fonction des situations, pour exemple une maison vide de meuble pouvant, sous certaines conditions, en être exonérée.  
Aujourd'hui, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se calcule à partir du foncier dont vous disposez, et ne tient plus compte du service rendu. Comme elle s'applique aux surfaces dont vous êtes propriétaire, elle est donc due même si le bâtiment ne « produit pas » de déchets. Et c'est donc là que l'impact est le plus visible.



Pour plus de détails sur le décryptage de votre avis d'imposition, n'hésitez pas à consulter le **site internet de Craponne sur Arzon > Onglet Vie Municipale > Démarches Administratives** ou à vous rendre en mairie – une fiche explicative pourra vous être remise.

## FOIRE ET TRIFOLA



Les festivités estivales se sont envolées et nous laissent de bons souvenirs : le 14 juillet, les Mélodies sur Arzon, le festival Country Rendez-Vous et la fête du 15 août. Après le

concours de chevaux de trait, les semaines sont redevenues plus calmes, d'autant plus qu'il a fallu s'assagir et penser à la rentrée scolaire.

Mais nos agriculteurs ne chôment pas. Ils préparent la foire d'automne dite foire de la Saint Caprais. Ce jour-là ils échangeront ou vendront leur bétail, tandis que les forains débatteront plus de 200 stands sur lesquels les chalands trouveront de quoi se vêtir, se chausser, de quoi manger, ou encore découvrir le gadget qui permet de mieux éplucher les pommes de terre, ou le produit qui rénove et fait briller... Cette foire existe depuis le Moyen-âge et même sûrement avant, Craponne, à la croisée de plusieurs chemins, était un lieu d'échange et de commerce.

A ce moment-là, les producteurs arracheront leurs pommes de terre et elles seront mises à l'honneur lors de la fête de « La Trifòla ». Ce précieux tubercule fait la renommée



de Craponne depuis très longtemps. Trifòla va fêter ses 16 ans. Ces années ont permis la relance de la pomme de terre de consommation et ont apporté aux producteurs une aide précieuse. Ce jour-là, elle se déguste sous toutes ses formes, se cuisine (750 râpées dans la journée), se vend au kilo ou en sacs en prévision de l'hiver. Sous le grand chapiteau, le visiteur pourra également remplir son cabas de nombreux produits du terroir. Il les savourera en pensant à la prochaine Trifòla qui attirera des visiteurs toujours plus nombreux parfois venus de loin.

Vive la Saint Caprais et la Trifòla !

## BILLY FAURE CHAMPION DE FRANCE EN NATATION



Dans l'écho du mois de juin un article était consacré à Billy Faure médaillé au Championnat Régional. Depuis Billy a été qualifié pour les championnats de France qui se sont déroulés à proximité d'Angoulême. Il est monté sur la plus haute marche du podium au 150 mètres 3 nages : papillon, dos, crawl.

## CALENDRIER DU MOIS D'OCTOBRE

Tout le mois	Expositions à la Galerie Mikaleff : Henri Hellmuth (peinture) et Alain Bajas (photographie). Rendez-vous au 06 40 90 31 28
--------------	---

1 <sup>er</sup>	Passage de la 9 <sup>ème</sup> Classic Forez de 10h20 à 11h15. <a href="http://www.classic-forez.fr">www.classic-forez.fr</a>
Du 1 <sup>er</sup> au 15	Exposition à la Maison d'Assemblée de Baissac : Lumière, éclairage, lampes, chaleils... Coordonnées sur place pour visite commentée.
Du 3 au 7	Bourse aux vêtements d'hiver organisée par la Croix Rouge à la Grenette. Dépôt les 3 et 4 de 9h à 18h. Vente le 6 de 9h à 19h et le 7 de 9h à 13h.
6	Réunion publique de la Trifola à 20h30 à la mairie.
7	L'Atelier Créatif du Cyprès propose une sortie à Lyon au Salon IdCréatives. Renseignements au 04 71 03 30 85
7	Concert de Thierry Col, chanteur, en l'église de Pontempeyrat à 20h30. Tarif : 10 € au profit de la rénovation de l'église.
13	Permanence de l'UFC Que Choisir de 8h30 à 12h00 en mairie. RDV au 04 71 02 29 45
13	Concert-conférence sur les instruments d'Afrique de l'ouest, avec le duo Kalo Yélé à 20h30 à la Grenette, organisé par l'APCPC. Entrée : 10 € (gratuit - 12 ans).
13	Le Cyprès propose un atelier pour diversifier et équilibrer son alimentation au quotidien, animé par Lou Magaud, naturopathe, de 20h à 22h. Renseignements au 04 71 03 30 85.
14	Permanence de l'association "Vie Libre", accompagnement des malades d'addiction et de leurs proches, à la MSAP, de 9h30 à 11h30.
14	A la Grenette à 18h : rencontre musicale avec Fabrice Bihan, violoncelliste, en partenariat avec la bibliothèque départementale. Entrée libre.
Le 19 et 20	Ouverture au public de 16h à 18h de la « chambre des erreurs » au Centre Hospitalier, jeu ludique de découverte d'erreurs pour sensibiliser à la sécurité du patient.
Le 20 et 21	Animation autour des champignons avec Mr Hurtado mycologue. Conférence, vendredi à 20h à la grenette. Samedi départ de la Grenette à 13h promenade-découverte dans les bois. Organisée par le GIL et la municipalité. Gratuit et ouvert à tous.
Le 20 et 23	Le Pôle-adulte du Cyprès propose une formation sur « Valeurs de la République et Laïcité » de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, salle de la Gare. Renseignements : 04 71 03 30 85.
21	<b>Foire de Saint-Caprais</b>
26	Animation musicale avec Blandine Busseuil autour de l'œuvre musicale « Peer Gynt » à la Grenette à 10h30. Entrée gratuite. Offert par la médiathèque.
29	16 <sup>ème</sup> édition de « Trifola - fête de la pomme de terre du Pays de Craponne » à partir de 10h. Marché de la pomme de terre, marché de produits du terroir, animations diverses, repas au gymnase (15€ ; 10€ - 12 ans), démonstrations, exposition avicole..... Trifola'Express, train restaurant de la Trifola. Réservations pour les repas au Bureau d'Information Touristique : 04 71 03 23 14

Pour recevoir l'écho par mail - Inscription sur  
[craponnesurarzon@wanadoo.fr](mailto:craponnesurarzon@wanadoo.fr)

Plus d'informations (Tarifs ou horaires) auprès  
du Bureau d'Information Touristique de Craponne :  
04 71 03 23 14 ou [craponne@ot-lepuyenvelay.fr](mailto:craponne@ot-lepuyenvelay.fr)